

ACTU SANTE TRAVAIL

N° 29, Août 2018

Sommaire :

Extraits du journal officiel de la République française	2
Extraits du journal officiel de l'Union européenne	2
Assemblée nationale	3
Sénat	4
Conseil d'Etat	4
Circulaire Ministère de l'action et des comptes publics	4
Jurisprudence	4
Présanse	5
Les brèves	6
Rapports et études	9
Sur le web	9
La boîte à outils	10
Les chiffres en plus	11
Nouveautés INRS	12
Congrès, colloques, conférences	12
En vacances osez l'ennui, déconnectez-vous !	13

10/07/2018

- [Arrêté du 29 juin 2018](#) modifiant et complétant la liste des établissements de fabrication, flochage et calorifugeage à l'amiante, susceptibles d'ouvrir droit à **l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**.
- [Arrêté du 29 juin 2018](#) modifiant et inscrivant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales susceptibles d'ouvrir droit à **l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**.
- [Arrêté du 29 juin 2018](#) modifiant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales susceptibles d'ouvrir droit à **l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**.
- [Arrêté du 29 juin 2018](#) modifiant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales susceptibles d'ouvrir droit à **l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**.
- [Arrêté du 29 juin 2018](#) modifiant la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navales susceptibles d'ouvrir droit à **l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**.

12/07/2018

- [Arrêté du 25 juin 2018](#) modifiant l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « **arrêté TMD** »).
- [Décret n° 2018-596 du 10 juillet 2018](#) relatif à l'établissement des listes nominatives des **infirmiers** et des pédicures-podologues salariés en vue de leur inscription **au tableau de l'ordre** et modifiant le décret n° 2016-746 du 2 juin 2016 relatif à l'établissement des listes nominatives des masseurs-kinésithérapeutes salariés en vue de leur inscription au tableau de l'ordre.

27/07/2018

- [Arrêté du 18 juillet 2018](#) fixant en application du III de l'article 146 de la loi de finances pour 2016 la liste des maladies professionnelles provoquées par **l'amiante** susceptibles d'ouvrir droit à **l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité**.

Extraits du journal officiel de l'Union européenne

02/07/2018

- [Décision de la Commission \(UE\) 2018/936 du 29/06/2018](#) autorisant les États membres à adopter certaines dérogations en vertu de la directive 2008/68/CE du Parlement européen et du Conseil relative au **transport intérieur des marchandises dangereuses** [notifiée sous le numéro C (2018) 4003].
- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) [publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) no 1907/2006] (1).

04/07/2018

- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) [Publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) no 1907/2006] (1)

09/07/2018

- [Notice](#) concernant la classification du **brai de goudron de houille** à haute température parmi les substances de toxicité aquatique aiguë de catégorie 1 et de toxicité aquatique chronique de catégorie 1 au titre du règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil.

[Cette notice rappelle que le brai de goudron de houille à haute température dit BGHHT (CAS 65996-93-2) est classé comme substance :

- *Cancérogène de catégorie 1A avec la mention de danger H350 (Peut provoquer le cancer) ;*
- *Mutagène de catégorie 1B avec la mention de danger H340 (Peut induire des anomalies génétiques) ;*
- *Toxique pour la reproduction de catégorie 1B avec la mention de danger H360FD (Peut nuire à la fertilité et au fœtus)*

Le brai de goudron de houille est classé seulement CMR au titre du règlement CLP.]

13/07/2018

- [Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2014/30/UE](#) du Parlement européen et du Conseil relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la **compatibilité électromagnétique** (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union). Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

24/07/2018

- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives à l'autorisation d'une utilisation du **trioxyde de chrome** en vertu du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil [Clariant Produkte (Deutschland) GmbH] [Publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) no 1907/2006]
- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen **et du Conseil concernant l'enregistrement**, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) [publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) no 1907/2006]

Assemblée nationale

Des propositions pour réduire les maladies professionnelles dans l'industrie : La commission d'enquête sur les maladies et pathologies professionnelles dans l'industrie vient de rendre son rapport dans lequel elle formule 43 propositions pour lutter contre les maladies et pathologies professionnelles dans l'industrie. On y retrouve par exemple l'obligation pour l'employeur de trouver des solutions sur un poste de travail dès lors qu'une maladie professionnelle est reconnue, ou encore un meilleur encadrement des entreprises qui emploient des sous-traitants ou des intérimaires, pour éviter des risques sur leur santé. Le rapport propose également d'infliger un "malus" pour les entreprises qui resteraient passives face aux maladies professionnelles de leurs salariés. Il pointe également la question des sous-traitants qui exercent les missions les plus pénibles et sont les moins bien formés. Et n'oublie pas d'alerter sur les conséquences possibles dans le domaine de la santé au travail de la suppression du CHSCT. Les rapporteurs consacrent également de longs développements aux difficultés liées à l'effectivité des dispositions du code du travail. *Assemblée nationale, 19/07/2018, 150 pages.*

- [Consulter le rapport d'enquête](#) de M. Pierre Dharréville sur les maladies et pathologies professionnelles dans l'industrie (risques chimiques, psychosociaux ou physiques) et les moyens à déployer pour leur élimination.

Sénat

Police et gendarmerie : le constat de "crise" dressé par le Sénat : La commission d'enquête parlementaire du Sénat sur l'état des forces de sécurité intérieure, menée par Michel Boutant (PS) et François Grosdidier (LR), a rendu public son rapport le 3 juillet 2018. Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, polices municipales) sont confrontées à une activité opérationnelle et à une pression sécuritaire inédites (délinquance en hausse, menace terroriste, etc.). Il en résulte un stock de 21,82 millions d'heures supplémentaires non récupérées ainsi que des rythmes de travail "pénibles et déstructurants". Le rapport évoque des "risques psychosociaux très importants" et rappelle que le taux de suicide dans la police est supérieur de 36% à la moyenne nationale. *Vie Publique le 10/07/2018.*

- [Lire l'article.](#)
- [Lire de dossier de presse](#)

Conseil d'Etat

Un médecin du travail établissant un certificat de complaisance pour un salarié peut être sanctionné. C'est ce qu'a décidé le Conseil d'Etat dans une décision du 6 juin 2018 : Dans cette affaire, un médecin du travail avait rédigé un certificat médical en faveur d'un salarié, en prenant parti sur le bien-fondé d'un "droit de retrait" exercé huit mois plus tôt alors même que le salarié travaillait sur un autre site qu'il ne connaissait pas. Le médecin du travail laissait entendre que l'employeur ne respectait pas ses obligations en termes de protection de la santé des salariés sans précision aucune et reprochait à l'employeur des pratiques maltraitantes. *Editions Tissot, le 27/06/2018.*

- [Lire l'analyse](#)
- [Conseil d'Etat 6-6-2018 n°405453 -Société Orys](#)

Circulaire Ministère de l'action et des comptes publics

Temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique : La circulaire du 15 mai 2018 précise la procédure d'octroi et de renouvellement du temps partiel thérapeutique, ses modalités de fonctionnement ainsi que ses conséquences sur la situation administrative et la rémunération du fonctionnaire, telles qu'elles résultent de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017.

- [Télécharger la circulaire](#)

Jurisprudence

Harcèlement moral / France Télécom : La mise en examen pour complicité de harcèlement moral de deux dirigeants de France Télécom est confirmée par la Cour de cassation

Il existe bien, dans cette affaire, des indices graves ou concordants à l'encontre des deux dirigeants montrant qu'indépendamment de leur rôle spécifique de direction d'un service, ils avaient activement contribué à l'efficacité, pour l'ensemble du groupe, du plan ACT, qui avait créé un climat d'insécurité permanent pour tout le personnel, et ainsi "facilité la préparation et la consommation des délits de harcèlement moral (...)". Le fait que certains des salariés identifiés comme victimes dans l'acte de mise en examen ne relevaient pas de la direction dont les dirigeants avaient alors la charge ou que l'un des deux prévenus ait quitté ses fonctions avant la commission du dommage invoqué importe peu. La mise en examen est confirmée. *Editions législatives le 06/07/2018.*

- [Lire l'arrêt du 5 juin 2018.](#)

Présanse

Un film d'animation pour présenter les outils mis à disposition des préventeurs : Présenté lors du Congrès national de Médecine et Santé au travail à Marseille, le nouveau motion-design sur les ressources médico-technique de Présanse peut être visionné et téléchargé en ligne.

- [Lire la vidéo \(2, 50 mn\).](#)

Ces salariés qui travaillent à contretemps :

Attention au décalage horaire. La journée besogneuse type, qui commence à 8 heures, se termine à 17 heures avec une heure de pause-déj' et qui se répète invariablement du lundi au vendredi, n'a plus rien de typique. Les semaines standard à « horaires de bureaux » représentent en effet moins de la moitié des journées travaillées en France, comme l'avait déjà montré l'enquête emploi du temps de l'Insee. *Alternatives économiques* le 29/06/2018.

- [Lire l'article.](#)

Indemnisation des maladies professionnelles : les règles ont changé depuis le 1er juillet.

Depuis le 1er juillet, les règles ont changé en matière d'indemnisation des maladies professionnelles. La règle est issue de la loi du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 (article 44) et s'applique aux maladies professionnelles déclarées à compter du 1er juillet 2018. *Le point de départ de la maladie professionnelle est désormais la date de la première constatation médicale de la maladie, et non plus la date du certificat médical reliant la maladie à l'activité professionnelle du patient.* L'indemnisation ne peut toutefois pas remonter plus de deux ans avant la déclaration de la maladie professionnelle du salarié auprès de la CPAM. *ActuEL\HSE* le 04/07/2018.

Les députés veulent renforcer la prévention des maladies professionnelles dans l'industrie :

Après six mois d'investigation, la commission d'enquête parlementaire sur les maladies professionnelles dans l'industrie se réunira le 19 juillet pour adopter son rapport. Voulu par les députés communistes, elle devrait plaider pour une prévention "plus offensive". *Usine nouvelle* le 09/07/2018.

- [Lire l'article.](#)

Rappel VLEP : la Directive (UE) 2017/164 du 31/01/17 établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la Directive 98/24/CE devra être transposée au plus tard dans les Etats membres, le 21 août 2018. *Smetro* le 09/07/2018.

Lire la directive : <http://bit.ly/2y2Os9m> .

Risque méconnu pour l'audition : la coexposition bruit-solvants.

Lors du dernier Congrès de médecine et santé au travail, qui s'est tenu à Marseille du 5 au 8 juin 2018, nombre de professionnels des services de santé au travail de Présanse Paca-Corse ont présenté des communications écrites. Retrouvez l'article du Dr Renée Dumas, du CMTI 06, sur le risque méconnu de la coexposition bruit-solvants dans les garages automobiles. *Présanse PACA*, juillet 2018, 7 pages.

- [Télécharger le document.](#)

Le Fastt multiplie les actions de prévention en santé au travail pour les intérimaires :

On compte, chaque année, environ 2,5 millions d'intérimaires, dont 70% d'hommes et 80% d'ouvriers. Autant de salariés qui se révèlent souvent moins bien protégés que les permanents contre les risques du travail. C'est la raison pour laquelle les partenaires sociaux ont confié au Fastt la mission de piloter le Plan d'actions pluriannuel global de prévention de la branche, autant en matière de risques professionnels, de désinsertion professionnelle, que de promotion et de développement de leur santé :

- « Coaching sommeil » personnalisé
- Une tournée en France
- Prévention de la désinsertion professionnelle
- Expérimentations avec des SST ?

Val-solutions le 09/07/2018.

- [Lire l'article.](#)

L'épuisement professionnel au féminin :

Les risques de souffrir d'un épuisement professionnel diffèrent selon le sexe. Les conflits travail-famille, le manque d'estime de soi et leur participation moindre dans la prise de décisions mettent en effet les femmes plus à risque de vivre des épisodes d'épuisement professionnel, rapporte une récente [étude](#) québécoise. *Agence Science Presse*, le 09/07/2018.

- [Lire l'article.](#)

Apprentissage. Les sénateurs ont confirmé la suppression de la possibilité de confier la visite médicale d'embauche des apprentis au médecin de ville : Les sénateurs ont approuvé le 11 juillet dernier la création d'une classe de troisième « prépa-métiers » pour préparer les collégiens qui le souhaitent à l'apprentissage ou à la voie professionnelle et ont confirmé la suppression de la possibilité de confier la visite médicale d'embauche des apprentis au médecin de ville. Cette possibilité avait été supprimée en commission des affaires sociales. « La médecine du travail n'est pas la médecine de ville, une visite préalable à l'embauche n'est pas une simple consultation », a plaidé Sonia de la Provôté (UC). *Ouest-France* le 11/07/2018.

- [Lire l'article.](#)

Pénurie médicale : le Centre national de gestion (CNG) publie de nouveaux chiffres édifiants qui confirment la progression de la pénurie médicale dans les établissements publics. La radiologie (42,2 %), l'ophtalmologie (39,8 %), la médecine du travail (39,2 %), l'oncologie médicale (37,6 %) et l'anesthésie-réanimation (37,2 %) sont les spécialités les plus en souffrance sur les postes à temps plein. *Le Quotidien du médecin*, le 11/07/2018.

- [Lire l'article](#)

Le gouvernement du Canada prend des mesures pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs : la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail a annoncé que des modifications seront apportées à la réglementation sur la santé et la sécurité au travail pour les travailleurs qui sont exposés à la poussière de céréales et à la poussière de farine dans les milieux de travail sous réglementation fédérale. *Emploi et Développement social Canada* le 11/07/2018.

- [Lire l'article.](#)

Le Coct s'oppose à tout projet de norme ISO sur la santé psychologique au travail : Dans un avis émis le 29 juin 2018 les partenaires sociaux membres du groupe permanent d'orientation (le GPO) du Coct (conseil d'orientation des conditions de travail), s'opposent à tout projet de norme sur "la santé et la sécurité psychologique au travail", un chantier que voudrait ouvrir l'ISO en priorité, dans la continuité de l'ISO 45001 sur le management de la santé et de la sécurité au travail, publiée en mars dernier. *ActuEL|HSE*, le 12/07/2018.

- [Lire l'article.](#)

Cancer : « Il faut aussi un droit à l'oubli dans le monde du travail ». Pour le sociologue Philippe Bataille, la vulnérabilité des personnes ayant surmonté l'épreuve du cancer subsiste après la maladie. C'est notamment le cas au moment du retour dans l'emploi. C'est pourquoi ce directeur d'études à l'Ecole des Hautes études en sciences sociales (EHESS) plaide pour qu'un droit à l'oubli s'applique aussi dans les entreprises. *La Mutualité Française*, le 12/07/2018.

- [Lire l'article](#)

Les sénateurs votent pour une RQTH définitive en cas de handicap irréversible. Le sénat a adopté en première lecture le 16 juillet dernier, en le modifiant, le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. En matière d'emploi des personnes handicapées, il a notamment prévu que la qualité de travailleur handicapé pourrait être reconnue de façon définitive lorsque la personne est en situation d'handicap irréversible. *LSQ* le 18/07/2018.

Pour les apprentis, le médecin de ville au lieu du médecin du travail : 3 ans d'expérimentation. L'idée de formuler cette formule sous la forme d'une expérimentation de 3 ans a achevé de convaincre la députée Catherine Fabre (LREM, Gironde), rapporteure du projet de loi avenir professionnel. C'est ainsi avec son avis favorable à un amendement signé par tout le groupe LREM que la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a, remis le 8 juillet 2018, dans le projet de loi le fait de confier à la médecine de ville la responsabilité de la visite d'information et de prévention lors de l'embauche d'un apprenti. *ActuEL|HSE*, le 23/07/2018.

- [Lire l'article.](#)

L'ASN rend un avis favorable sur l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon sur le territoire national :

Par arrêté du 27 juin 2018, pris en application des décrets n° 2018-434 et 2018-437 du 4 avril 2018, des zones à potentiel radon ont été définies sur le territoire national. Ce zonage permet une prise en compte plus fine du risque radon afin de mieux protéger le public et les travailleurs. Les décrets précités, qui modifient ou complètent le code de la santé publique, le code du travail et le code de l'environnement, conduisent à maintenir, mettre à jour ou mettre en place les actions suivantes :

- L'obligation de dépistage du radon dans certains établissements recevant du public (mise à jour des dispositions existantes) ;
- La prise en compte des expositions au radon dans les lieux de travail (mise à jour des dispositions existantes) ;
- L'obligation d'information des acquéreurs et des locataires dans le cadre de transactions immobilières (disposition nouvelle).

ASN le 23/07/2018.

- [Lire le communiqué.](#)

L'asthme plus fréquent quand on travaille dans une voiture :

Travailler dans une voiture, comme les chauffeurs de taxi, moniteurs d'auto-école ou ambulanciers, est associé à une plus forte fréquence de l'asthme, indique une étude de Santé publique publiée le 24 juillet dernier.

Sciences et avenir, le 24/07/2018.

- [Lire l'article.](#)
- [Lire l'article sur le BEH.](#)

Pathologies professionnelles dans l'industrie :

La commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les pathologies professionnelles dans l'industrie a rendu le 25 juillet derniers ses conclusions. **Revue de presse :**

- [Un « malus » pour lutter contre les maladies professionnelles.](#) *Le Monde, le 25/07/2018.*
- [Les députés veulent que le donneur d'ordre soit "responsable de l'environnement de travail.](#) *ActuEL-RH le 26/07/2018.*
- [Risques professionnels : des députés proposent le retour du suivi individuel.](#) *ActuEL|RH, le 27/07/2018.*
-

Arrêts maladie : l'impact de la retraite à 62 ans ? : Le coût des arrêts maladie est en forte hausse. La facture grimpe de 13% sur quatre ans, c'est inédit. L'assurance maladie évoque le possible impact de la réforme des retraites. *France 2 le 31/07/2018.*

- [Lire l'article et lire la vidéo.](#)

DARES 2018-30 : Le travail en horaires atypiques : quels salariés pour quelle organisation du temps de travail ? Travailler le soir, la nuit, le samedi ou le dimanche – en horaires dits « atypiques » en comparaison des horaires standards en journée, du lundi au vendredi – ne constitue pas des situations marginales. En 2017, en France (hors Mayotte), 44 % des salariés (10,4 millions de personnes) sont, au cours d'un mois, soumis à au moins un horaire de travail atypique sur leur lieu de travail, à leur domicile ou ailleurs. Le travail le samedi est le plus répandu avec 35 % des salariés mobilisés. *DARES, juin 2018, 12 pages.*

- [Lire le communiqué et télécharger le rapport.](#)

Masques dits « antipollution » : des données insuffisantes pour attester d'un bénéfice sanitaire et recommander leur utilisation. L'Anses a été saisie par les ministères en charge de la santé et du travail afin d'évaluer le bénéfice sanitaire potentiel du port d'un masque dit « antipollution », notamment pour la population générale et en particulier les personnes les plus sensibles à la pollution de l'air et certaines populations particulièrement exposées, par exemple des **travailleurs intervenant sur la voie publique ou les personnes expatriées dans des zones du monde très polluées.** *Anses le 18/07/2018.*

- [AVIS et RAPPORT de l'Anses relatif à l'évaluation du bénéfice sanitaire attendu du port d'un masque anti-pollution par la population générale et par certaines catégories de populations de travailleurs](#)

Toluène / Air intérieur / VGAI : AVIS de l'ANSES relatif à l'élaboration de valeurs guides de qualité d'air intérieur pour le toluène. Ce présent avis de l'Anses et le rapport d'expertise collective qui l'accompagne ont pour objet de présenter les propositions de VGAI pour le toluène. *ANSES, le 04/07/2018, 16 pages.*

Pour un portrait plus exact de la diversité des moisissures des bioaérosols : Les méthodes d'analyse par culture ne permettent pas d'évaluer pleinement les risques réels auxquels font face les travailleurs exposés aux moisissures contenues dans les bioaérosols. Ces méthodes dites classiques représentent mal la diversité fongique tant au plan qualitatif que quantitatif. Pour corriger cette lacune, des chercheurs ont élaboré une approche par séquençage de nouvelle génération qui nécessite l'utilisation d'un segment standardisé du génome fongique pour dresser un profil de diversité pour chaque échantillon. *IRSST, le 09/07/2018, 65 pages.*

- [Lire le communiqué et télécharger le rapport.](#)

Sur le web

VIDEO - Pourquoi est-il si difficile de diagnostiquer la maladie de Lyme ? : Longtemps méconnue, la maladie de Lyme est aujourd'hui au centre des attentions et des inquiétudes. Transmise lors d'une piqûre de tique, elle peut notamment provoquer des douleurs aux articulations, de la fièvre et des courbatures. Le problème est que ces symptômes ressemblent à ceux d'autres maladies, comme la sclérose en plaques, la fibromyalgie ou l'arthrite. Difficile alors parfois pour les médecins de la détecter et pour les patients de trouver la cause de leurs maux. Le 20 juin 2018, la Haute Autorité de Santé (HAS) a rendu publiques ses recommandations sur cette affection et sur les autres maladies vectorielles à tiques (MVT). Le but : mieux prendre en charge les malades. *Le Monde, le 09/07/2018.*

- [Lire la vidéo](#) [8,54 mn].

Maintien dans l'emploi - l'accompagnement du Service de Santé au Travail : Présanse Paca-Corse met en ligne une vidéo qui de 53 secondes qui explique comment un service de santé au travail peut intervenir dans la mise en œuvre de solutions pour accompagner un salarié dont l'état de santé impacte son activité professionnelle. Aides financières d'organismes spécialisés, formations, reclassement, aménagements de postes... 12/07/2018, 53 secondes.

- [Lire la vidéo sur le site Présanse Paca/Corse.](#)

La boîte à outils

La gestion des déchets chimiques : Ce livret publié par Présanse Paca-Corse fait le point sur les obligations réglementaires et les risques en matière de gestion des déchets chimiques dans une entreprise. Juin 2018, 4 pages.

- [Télécharger le document.](#)

Gestion du risque lié au radon : L'exposition au radon, gaz radioactif d'origine naturelle, est le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabac. Dans un contexte d'évolution de la réglementation et afin d'aider les employeurs à la gestion du risque lié au radon dans les lieux de travail, le ministère du Travail, en concertation avec l'Autorité de sûreté nucléaire, le ministère chargé du logement et le ministère chargé de la santé, a édité un guide "Gestion du risque lié au radon". 2017, 33 pages.

- Téléchargez le [Guide pour la gestion du risque lié au radon à destination des employeurs](#)

10 gestes pour guider les manœuvres de camion : Cette affiche illustre les différents gestes que le signaleur doit effectuer afin de guider les manœuvres d'un camion. OPPBTP le 10/07/2018.

- [Télécharger l'affiche.](#)

Qualité de vie au travail : A l'occasion de sa 2e rencontre avec la presse sur la Qualité de vie au travail (QVT) le 18 juin 2018, le Medef a présenté un guide d'introduction à la Qualité de Vie au Travail et les résultats d'une enquête. Medef le 20/06/2018, 16 pages.

- [Télécharger le guide.](#)

CSE : La DIRECCTE NA vient de mettre en ligne sur son site un dépliant explicatif élaboré par le ministère du travail qui présente de façon plus détaillée le CSE : son rôle, sa composition, son fonctionnement et ses modalités de mise en place. DIRECCTE NA, le 18/07/2018.

- Pour [en savoir plus](#)

Alcool et travail : La consommation d'alcool au travail peut représenter un danger et aggraver certains risques professionnels. Mais à partir de quand faut-il s'alerter ? Boire trop, c'est combien ? Ce livret fait le point sur les limites à ne pas dépasser, les impacts sur la vie socio-professionnelle et les éventuelles complications sur la santé. Un petit test permet également d'évaluer sa consommation alcoolique. Ametra06 membre du réseau Présanse PACA, 19/07/2018.

- [Télécharger la plaquette.](#)

Risque routier : Ce nouveau mémo signale certaines actions de prévention à mettre en place pour prévenir et limiter le risque routier : organisation des déplacements, choix, aménagement et entretien du véhicule, la sensibilisation des conducteurs... IRIS-ST, juillet 2018, 10 pages.

- [Télécharger le document.](#)

Infirmières et addictions : Le réseau de prévention des addictions met en ligne pour les infirmier(e)s des outils, guide et affiches pour les guider dans leur action de prévention des addictions. *RESPADD, 2018.*

- [Consulter les outils.](#)

Pilotage de la santé / sécurité au travail : L'Aract Île-de-France a conçu un outil permettant à chaque entreprise d'établir un diagnostic de sa situation afin d'identifier les problèmes qui y surgissent et de mettre en œuvre des solutions réelles pour progresser dans la gestion des risques professionnels. L'outil interpelle les pratiques au sein de l'entreprise en termes de positionnement des acteurs et d'appréciation du niveau de maturité sur les processus étudiés. C'est avant tout un support de dialogue entre la direction, les représentants du personnel au CHSCT et les salariés. Au-delà de la cotation proprement dite, ce sont les interactions entre les acteurs, provoquées par l'exploitation de l'outil et par le recueil d'informations, qui font l'intérêt de cette évaluation. L'objectif est aussi de mettre en évidence la transversalité que requiert la prévention des risques professionnels et d'établir un diagnostic partagé. *ARACT IDF, 2018, 28 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

EPI : l'IRIS-ST vient de publier 2 nouvelles fiches EPI pour les métiers des travaux publics et du paysage. *Iris-ST juillet 2018.*

- Téléchargez la fiche EPI : [Paysagiste](#)
- Téléchargez la fiche EPI : [Travaux publics](#)

Les chiffres en plus

Les violences physiques et les menaces contre les femmes sur le lieu de travail augmentent depuis 2010 : En 2016, et sur le lieu de travail ou d'études de la victime, on évalue à 127 000 le nombre de personnes déclarant avoir subi des violences physiques et à 480 000 celles ayant subi des menaces. Toujours sur le lieu de travail, le nombre de personnes se déclarant victimes de menaces augmentent globalement depuis 2010 tandis que les violences physiques connaissent une tendance fluctuante sur la même période. Pourtant, en prenant en compte le sexe des victimes on relève qu'à l'encontre des femmes ces atteintes sur lieu de travail sont de plus en plus marquées depuis 2010. *ONDRP mai 2018, 2 pages.*

- [Lire le rapport](#)

Nouveautés INRS

Brochures

- [ED 4448](#) : Portique de détection. Quelles précautions en cas de déclenchement
- [ED 6306](#) : Prise en charge des patients atteints d'infection liée à un risque épidémique. Tenues de protection des soignants et procédures de déshabillage
- [ED 6059](#) : Conception et rénovation des quais pour l'accostage, le chargement et le déchargement en sécurité des poids lourds
- [ED 58](#) : Produits d'hygiène cutanée à usage professionnel.
- [ED 6071](#) : Rayonnements lasers. Principe, application, risque et maîtrise du risque d'exposition

Abandons

- ED 6000 : Catalogue des productions 2015

Dans la collection "Le point des connaissances sur" :

- ED 5006 : Substitution de l'amiante
- ED 5007 : Chloramines dans les piscines et l'agroalimentaire
- ED 5029 : Déchets d'équipements électriques et électroniques
- ED 5032 : Le Formaldéhyde
- ED 5021 : Le stress au travail
- ED 5026 : Le traitement des eaux usées
- ED 5015 : Les ciments
- ED 5014 : Les éthers de glycol
- ED 5009 : Les lasers
- ED 5012 : Les légionelles en milieu de travail
- ED 5010 : Les phtalates
- ED 901 : Utiliser l'appareil de protection respiratoire - Les conseils de Tip Top
- AD 740 - AR 740 : Produits chimiques. L'étiquetage évolue ; j'ouvre l'œil

Congrès, colloques, conférences

Colloque Amiante : le mardi 26 juin 2018, Poitiers : Co-organisé par la Direccte Nouvelle Aquitaine, la Carsat Centre Ouest, l'OPPBTB et l'ARS Nouvelle Aquitaine, ce colloque a réuni une centaine de participants du monde du travail et de la santé. Les intervenants ont rappelé que, bien qu'interdit en France depuis 1997, l'amiante continue à représenter un risque pour la santé des personnes pouvant être exposées, à l'occasion de travaux de déconstruction, de rénovation et de maintenance. Le guide "[Etablissement d'un dossier de consultation des entreprises de retrait ou d'encapsulation de matériaux contenant de l'amiante](#)", co-réalisé par la Carsat Centre Ouest et la Direccte Nouvelle Aquitaine a été présenté lors de cette rencontre.

Journées nationales 2017 de santé au travail en Belgique : 16 novembre 2017, Bruxelles.

Association Professionnelle Belge des Médecins du Travail (APBMT).

- [Swennen Ph.](#): Rôle futur du médecin du travail
- [Mairiaux Ph.](#): La médecine du travail, une profession à la croisée des chemins !
- [Hansez I.](#): Trajet de prise en charge pour la prévention secondaire du burnout
- [Farr Ph.](#): Reconsidérer la périodicité des évaluations de santé. Impensable ?

En vacances osez l'ennui, déconnectez-vous !

10 conseils pour déconnecter en douceur : C'est les vacances... Jusqu'à la première alerte reçue sur notre smartphone qui nous ramène vers le quotidien que l'on venait de quitter. Pour autant, envisager une digital detox sans smartphone ni wifi peut être aussi source d'anxiété. Alors, comment déconnecter en douceur ? Voici 10 conseils de spécialistes du numérique. Psychologies

- [Lire l'article](#)

Etes-vous capable de décrocher ? : faites le [test](#) !